



28 septembre 2023

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-huit septembre, le Conseil communautaire de la Communauté de communes du Pays Saint-Fulgent – Les Essarts, dûment convoqué le 22 septembre 2023, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Jacky DALLET, Président.

Date d'affichage de la convocation : 22 septembre 2023

Présents : **Bazoges-en-Pailliers** : Jean-François YOU – **Les Brouzils** : Jacqueline BLAIN, Pascal CAILLE, Emilie DUPREY – **Chauché** : Myriam BARON, Alain BONNAUD, Christian MERLET – **Chavagnes-en-Pailliers** : Xavier BILLAUD, Annie MICHAUD, Eric SALAÛN – **Essarts en Bocage** : Arnaud BABIN, Fabienne BARBARIT, Caroline BARRETEAU, Nathalie BODET, Pierrette GILBERT, Yannick MANDIN – **La Copechagnière** : Annie NICOLLEAU – **La Merlatière** : Philippe BELY – **La Rabatelière** : Florian MERIEAU *suppléant* – **Saint-André-Goule-d'Oie** : Jacky DALLET, Catherine SOULARD – **Saint-Fulgent** : Marylène DRAPEAU, Jean-Luc GAUTRON, Sophie MANDIN.

Excusés : **La Rabatelière** : Jérôme CARVALHO – **Chavagnes-en-Pailliers** : Stéphanie VALIN pouvoir à Annie MICHAUD – **Essarts en Bocage** : Emmanuel LOUINEAU pouvoir à Yannick MANDIN, Nicolas PINEAU pouvoir à Fabienne BARBARIT, Cathy PIVETEAU-CANLORBE pouvoir à Caroline BARRETEAU, Freddy RIFFAUD pouvoir à Nathalie BODET – **Saint-Fulgent** : Hugo FRANCOIS donne pouvoir à Jean-Luc GAUTRON

Secrétaire de séance : Jean-François YOU

En exercice : 30

Présents : 24

Votants : 29

Quorum : 16

N° 248-23 – Réseau cyclable « Vendée vélo »

Monsieur SALAÛN ne prend pas part au vote

Considérant que le réseau cyclable « Vendée Vélo » a une vocation touristique mais également local.

Considérant que celui-ci participe aux déplacements quotidiens des cyclistes vendéens et que l'essentiel de l'entretien des pistes est assuré par les collectivités sauf une portion de 130 kilomètres entretenue par le Département.

Considérant que le Département souhaite faire évoluer l'entretien en déléguant la totalité de l'entretien aux collectivités moyennant une participation financière équivalente à :

- Entretien : aide de 50 % d'une dépense de 2 000 € TTC par km,
- Rénovation : aide de 50 % d'une dépense plafonnée à 40 000 € HT.

Considérant que le Département continue à prendre en charge la fourniture, la pose et l'entretien de la signalétique directionnelle ainsi que l'entretien des itinéraires en voie partagée sur le réseau routier départemental.

Considérant que pour le territoire de la Communauté de communes du Pays de Saint-Fulgent – Les Essarts, la portion de voie concernée se situe sur la commune de La Merlatière (300 mètres) et que pour ce faire le Département propose la signature d'une convention aux conditions suivantes :

- Durée : 1 an, renouvelable chaque année par tacite reconduction,
- Résiliation : 2 mois avant la prise d'effet de la résiliation par lettre recommandée avec AR,
- Modification : par voie d'avenant.

Après délibération, le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide :

- **D'accepter les termes de la convention,**
- **D'autoriser Monsieur le Président, ou en cas d'empêchement le 1er Vice-président, à signer ladite convention ainsi que tous documents relatifs à cette dernière.**



Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme, le 4 octobre 2023

Le Président,
Jacky DALLET

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes - 6 allée de l'Île Gloriette 44041 NANTES CEDEX - dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification.
La juridiction administrative compétente peut également être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.